



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or, bureau 200
Québec, Québec G1R 3Z8

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or, bureau 200
Québec, Québec G1R 3Z8

Title-Sujet Réaménagement de la maison du Surintendant – LHNC du Canal Saint-Ours		Date 15 avril 2016
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-16-5049	Client Ref. No. – No. de réf du client.	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 14 heures on – le 29 avril 2016	Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'Est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Marilyn Bernier, CSQ.contrats@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (418) 648-4569	Fax No. – No de FAX: (418) 648-5392	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Voir en annexe		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature	Date	

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Disposition relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbaton des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
CS02	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE 3 - POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instructions Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

a. Déclaration de condamnation à une infraction

avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](#).

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- a. Appel d'offres - Page 1;
- b. Instructions particulières aux soumissionnaires
- c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
- d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
- e. Dessins et devis;
- f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
- g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au 2930, chemin des Patriotes (route 133) St-Ours (Québec) J0G 1P0, le lundi 25 avril 2016. La visite des lieux débutera à 10 heures HAE.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le vendredi 22 avril 2016 par courriel au CSQ.Contrats@pc.gc.ca pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (418) 648-5392.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (418) 648-4569.

IP07 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

- 1) Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
- 2) Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.
- 3) Preuve d'assurance
 - a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
 - b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.
- 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.
- 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

NUMÉRO DE SOLLICITATION : 5P300-16-5049

TITRE : RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON DU SURINTENDANT – LHNC DU CANAL DE SAINT-OURS

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux le ou avant le 17 juin 2016.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Voir plus bas



Réaménagement de la maison du Surintendant
L.H.N.C. du Canal Saint-Ours

BORDEREAU D'ESTIMATION - SOMMAIRE

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	MONTANT
A)	TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	
1.	PRÉPARATION DU SITE	
2.	ÉGOUT	
3.	AQUEDUC	
4.	RÉFECTION DU CHEMIN EN PIERRE	
5.	RÉFECTION DES SURFACES ENGAZONNÉES	
	Sous-total :	_____ - \$
B)	TRAVAUX DE STRUCTURE	
	Sous-total :	_____ - \$
C)	TRAVAUX DE GÉNIE MÉCANIQUE	
1.	D20 PLOMBERIE	
2.	D30 CVAC	
3.	F20 DÉMOLITION	
	Sous-total :	_____ - \$
D)	TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE	
1.	D5010 Service et distribution électrique	
2.	D5020 Éclairage et distribution secondaire	
3.	D5030 Communication et sécurité	
4.	D5090 Autre système électrique	
5.	G4010 Distribution électrique sur l'emplacement	
	Sous-total :	_____ - \$
E)	TRAVAUX D'ARCHITECTURE	
1.	Conditions générales	
2.	Démolition et ragréage	
3.	Cloisonnement intérieur	
4.	Murs extérieurs	
5.	Ébénisterie	
6.	Portes / fenêtres et cadres	
7.	Finition	
8.	Accessoires de WC	
9.	Autres travaux	
	Sous-total :	_____ - \$
	GRAND TOTAL (toutes les sections) :	_____ - \$



Réaménagement de la maison du Surintendant
L.H.N.C. du Canal Saint-Ours

BORDEREAU DE SOUMISSION

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
A)	TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL				
1.	PRÉPARATION DU SITE				
1.1	Fouilles exploratoires pour localisation de la conduite d'égout pluvial existante et information de son emplacement à l'ingénieur	1	forfait		- \$
1.2	Radiers du regard sanitaire existant à relever et information de leur emplacement à l'ingénieur	1	forfait		- \$
				Sous-total :	- \$
2.	ÉGOUT				
2.1	Égout sanitaire, PVC DR-28 100 mm Ø	25	m		- \$
2.2	Raccordement à l'égout sanitaire existant	1	unité		- \$
2.3	Nettoyage, essais d'étanchéité et inspection caméra des conduites	25	m		- \$
				Sous-total :	- \$
3.	AQUEDUC				
3.1	Aqueduc, cuivre mou type K 19 mm Ø, sans joint	20	m		- \$
3.2	Robinet de vidange 19 mm Ø	1	unité		- \$
3.3	Puits de vidange, incluant pierre nette 20mm et géotextile	1	forfait		- \$
3.4	Essai d'étanchéité, de nettoyage, de chloration et de désinfection	20	m		- \$
				Sous-total :	- \$
4.	RÉFECTION DU CHEMIN EN PIERRE				
4.1	Excavation, mise en forme de l'infrastructure et compaction	50	m ²		- \$
4.2	Fondation en pierre concassée MG-20, 300 mm d'épaisseur	50	m ²		- \$
4.3	Criblure de pierre 0-5 mm, 50 mm d'épaisseur	50	m ²		- \$
				Sous-total :	- \$
5.	RÉFECTION DES SURFACES ENGAZONNÉES				
5.1	Gazon en plaques, incluant 150 mm d'épaisseur de terre végétale	1000	m ²		- \$
				Sous-total :	- \$
				TOTAL TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL :	- \$



Réaménagement de la maison du Surintendant
L.H.N.C. du Canal Saint-Ours

BORDEREAU DE SOUMISSION

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	STRUCTURE				
1.1	Excavation	10,5	m ³	_____	- \$
1.2	Géotextile	29	m ²	_____	- \$
1.3	Remblayage	6,6	m ³	_____	
1.4	Béton	5,16	m ³	_____	- \$
1.5	Armature	352	kg	_____	- \$
1.6	Finition dessus dalle	1	unité	_____	- \$
1.7	Étriers (fabrication et installation incl.) et de désinfection	6	unité	_____	- \$
1.8	Base de propreté pour équipement mécanique (armature et finition incl.)	2	unité	_____	- \$
TOTAL TRAVAUX DE STRUCTURE :					_____ - \$



**L.H.N.C. du Canal Saint-Ours -
Réaménagement de la maison du surintendant**

BORDEREAU DE SOUMISSION

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
C)	TRAVAUX DE GÉNIE MÉCANIQUE				
D20	PLOMBERIE				
D2010	Appareils de plomberie	1	lot		- \$
D2020	Réseau d'eau domestique	1	lot		- \$
D2040	Réseau de drainage sanitaire	1	lot		- \$
D2090	Autres systèmes de plomberie	1	lot		- \$
				Sous-total :	- \$
D30	CVAC				
D3040	Distribution de CVAC	1	lot		- \$
D3090	Autres systèmes ou équipements CVAC	1	lot		- \$
				Sous-total :	- \$
F20	DÉMOLITION				
F2010	Démantèlement d'éléments de bâtiment : plomberie, chaudière (complet avec réservoir d'huile, cheminée, réseau hydronique), etc	1	lot		- \$
				Sous-total :	- \$
				TOTAL SECTION :	- \$



**L.H.N.C. du Canal Saint-Ours -
Réaménagement de la maison du surintendant**

BORDEREAU DE SOUMISSION

POSTE	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
D)	TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE				
1.	D5010 Service et Distribution électrique				
1.1	Conduit	1	lot	_____	\$
1.2	Filage	1	lot	_____	\$
1.3	Équipements de distribution	1	lot	_____	\$
				Sous-total :	\$
2.	D5020 Éclairage et distribution secondaire				
2.1	Éclairage	1	lot	_____	\$
2.2	Éclairage d'urgence	1	lot	_____	\$
2.3	Prises et services	1	lot	_____	\$
				Sous-total :	\$
3.	D5030 Communication et sécurité				
3.1	Alarme incendie	1	lot	_____	\$
				Sous-total :	\$
4.	D5090 Autre système électriques				
4.1	Raccordement mécanique	1	lot	_____	\$
4.2	Contrôle ventilateur	1	lot	_____	\$
				Sous-total :	\$
5.	G4010 Distribution électrique sur l'emplacement				
5.1	Conduit souterrain	1	lot	_____	\$
5.2	Filage	1	lot	_____	\$
5.3	Appareil de chauffage dans les tentes	1	lot	_____	\$
5.4	Éclairage abri	1	lot	_____	\$
				Sous-total :	\$
				TOTAL - TRAVAUX DE GÉNIE ÉLECTRIQUE :	\$

Réaménagement de la maison du surintendant

BORDEREAU DE SOUMISSION

Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
Conditions générales				
Conditions générales				
Démolition et ragréage				
Démolition				
Cloisonnement intérieur				
Cloison intérieure en gypse insonorisée				
Murs extérieur				
Ragréage mur extérieur				
Ébénisterie				
Vanité stratifié solide				
Portes/fenêtres et cadres				
Porte simple métallique (intérieur) + quincaillerie				
Porte simple en bois (intérieur) + quincaillerie				
Porte simple en bois accessible (extérieure) + quincaillerie				
Finition				
Peinture				
Revêtement de sol et mural en céramique				
Revêtement de sol en bois massif				
Accessoires de WC				
Accessoire de toilette				
Autres travaux				
Monument en granite pour lavabos				

TOTAL	

APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

Responsable technique :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)



CERTIFICATE OF INSURANCE

Description and Location of Work	Contract No.
	Project No.

Name of Insurer, Broker or Agent	Address (No., Street)	City	Province	Postal Code
----------------------------------	-----------------------	------	----------	-------------

Name of Insured (Contractor)	Address (No., Street)	City	Province	Postal Code
------------------------------	-----------------------	------	----------	-------------

Additional Insured
Her Majesty the Queen in Right of Canada as represented by the Minister of the Environment for the purposes of the Parks Canada Agency

Type of Insurance (Required when Checked)	Insurer Name and Policy Number	Inception Date D / M / Y	Expiry Date D / M / Y	Limits of Liability		
				Per Occurrence	Annual General Aggregate	Completed Operations Aggregate
<input type="checkbox"/> Commercial General Liability				\$	\$	\$
<input type="checkbox"/> Umbrella/Excess Liability				\$	\$	\$
<input type="checkbox"/> Builder's Risk / Installation Floater				\$		
<input type="checkbox"/> Pollution Liability				\$	<input type="checkbox"/> Per Incident <input type="checkbox"/> Per Occurrence	Aggregate \$
<input type="checkbox"/> Marine Liability				\$		
<input type="checkbox"/> Aviation Liability				\$	<input type="checkbox"/> Per Incident <input type="checkbox"/> Per Occurrence	Aggregate \$
<input type="checkbox"/>				\$		

I certify that the above policies were issued by insurers in the course of their Insurance business in Canada, are currently in force and include the applicable insurance coverages stated on page 2 of this Certificate of Insurance, including advance notice of cancellation / reduction in coverage.

 Name of person authorized to sign on behalf of Insurer(s) (Officer, Agent, Broker) _____
Telephone Number

 Signature _____
Date D / M / Y



<p>General</p> <p>The insurance policies required on page 1 of the Certificate of Insurance must be in force and must include the insurance coverages listed under the corresponding type of insurance on this page.</p> <p>The policies must insure the Contractor and must include Her Majesty the Queen in Right of Canada as represented by the Minister of Public Works and Government Services as an additional Insured.</p> <p>The insurance policies must be endorsed to provide Canada with not less than thirty (30) days notice in writing in advance of a cancellation of insurance or any reduction in coverage.</p> <p>Without increasing the limit of liability, the policies must protect all insured parties to the full extent of coverage provided. Further, the policies must apply to each Insured in the same manner and to the same extent as if a separate policy had been issued to each.</p>	<p>Commercial General Liability</p> <p>The insurance coverage provided must not be substantially less than that provided by the latest edition of IBC Form 2100.</p> <p>The policy must either include or be endorsed to include coverage for the following exposures or hazards if the Work is subject thereto:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Blasting. (b) Pile driving and caisson work. (c) Underpinning. (d) Removal or weakening of support of any structure or land whether such support be natural or otherwise if the work is performed by the insured contractor. <p>The policy must have the following minimum limits:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) \$5,000,000 Each Occurrence Limit; (b) \$10,000,000 General Aggregate Limit per policy year if the policy contains a General Aggregate; and (c) \$5,000,000 Products/Completed Operations Aggregate Limit. <p>Umbrella or excess liability insurance may be used to achieve the required limits.</p>	<p>Builder's Risk / Installation Floater</p> <p>The insurance coverage provided must not be less than that provided by the latest edition of IBC Forms 4042 and 4047.</p> <p>The policy must permit use and occupancy of any of the projects, or any part thereof, where such use and occupancy is for the purposes for which a project is intended upon completion.</p> <p>The policy may exclude or be endorsed to exclude coverage for loss or damage caused by asbestos, fungi or spores, cyber and terrorism.</p> <p>The policy must have a limit that is not less than the sum of the contract value plus the declared value (if any) set forth in the contract documents of all material and equipment supplied by Canada at the site of the project to be incorporated into and form part of the finished Work. If the value of the Work is changed, the policy must be changed to reflect the revised contract value.</p> <p>The policy must provide that the proceeds thereof are payable to Canada or as Canada may direct in accordance with GC10.2, "Insurance Proceeds" (https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/5/R/R2900D/2).</p>
<p>Contractors Pollution Liability</p> <p>The policy must have a limit usual for a contract of this nature, but not less than \$1,000,000 per incident or occurrence and in the aggregate.</p>	<p>Marine Liability</p> <p>The insurance coverage must be provided by a Protection & Indemnity (P&I) insurance policy and must include excess collision liability and pollution liability.</p> <p>The insurance must be placed with a member of the International Group of Protection & Indemnity Associations or with a fixed market in an amount of not less than the limits determined by the <i>Marine Liability Act</i>, S.C. 2001, c. 6. Coverage must include crew liability, if it is not covered by the statutory requirements of the Territory or Province having jurisdiction over such employees.</p> <p>The policy must waive all rights of subrogation against Canada as represented by Public Works and Government Services Canada for any and all loss of or damage to the watercraft however caused.</p>	<p>Aviation Liability</p> <p>The insurance coverage shall Include Bodily Injury (including passenger Bodily Injury) and Property Damage, in an amount of not less than \$5,000,000 per incident or occurrence and in the aggregate.</p>

FORMULAIRE D'ATTESTATION

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____